

MODULE 1

QU'EST-CE QUE LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS ?



Résumé	1
Objectifs pédagogiques	2
Messages clés	2
Préparation	2
Structure du Module 1	2
Activité 1 – Qu'est-ce que la protection des réfugiés	3
Activité 2 – Définir la protection des réfugiés en pratique	5
Activité 3 – Les activités de protection des réfugiés	7
Fiche 1 pour le formateur – Réponses à l'exercice	8

Résumé

L'objectif de ce module est de **donner un aperçu de ce que l'on entend par « protection des réfugiés »**. Il constitue la base des autres modules et consacre du temps pour réfléchir au concept et à la signification pratique de la protection des réfugiés.

La signification du terme « protection » dans le domaine de l'humanitaire et des droits de l'homme fait l'objet d'un vaste débat. **Le droit international des droits de l'homme, le droit humanitaire et le droit des réfugiés** sont les principales sources utilisées pour définir ce terme et déterminer les responsabilités des Etats, de la communauté internationale, du HCR et des réfugiés eux-mêmes. Toutefois, pour être effectives, ces sources de droit doivent être comprises et appliquées sur le terrain.

Il est important de faire **le lien entre les droits des réfugiés en vertu du droit international et les activités d'assistance** qui renforceront la protection de ces droits.

Par exemple, les personnes chargées de la conception de la disposition des camps de réfugiés ou des systèmes de distribution de vivres doivent veiller à ce que les femmes ne soient pas en situation de risque et qu'il n'y ait pas de discrimination dans la manière de distribuer les vivres.

Le **Document « Définir la protection des réfugiés »** se trouve dans les **Documents et Références sur la protection des réfugiés**. Il contient **trois définitions largement admises de la protection**. Il est important de donner les trois car les participants doivent connaître différentes définitions en cas de besoin.

Objectifs pédagogiques

A l’issue de cette session, les participants seront en mesure de :

- Recenser les normes internationales qui forment le cadre de la « protection » internationale des réfugiés ;
- Donner une vue d’ensemble des droits des réfugiés consacrés par le droit international relatif aux réfugiés et le droit international des droits de l’homme ;
- Exposer de quelle manière les programmes d’assistance peuvent renforcer la protection des réfugiés.

Messages clés

- La protection comprend un ensemble d’activités destinées à garantir les droits des réfugiés, notamment dans le domaine de l’assistance ;
- Les droits des réfugiés sont définis dans de nombreux traités et normes universels et régionaux qui guident les acteurs humanitaires ;
- Les gouvernements sont responsables de la protection de toutes les personnes qui se trouvent sur leur territoire. En réalité, il arrive toutefois que les gouvernements soient incapables ou refusent d’assurer cette protection et qu’ils exigent le soutien de la communauté internationale ;
- Les réfugiés doivent être impliqués dans leur propre protection. La manière dont les programmes d’assistance sont gérés et mis en œuvre peut faciliter la participation des réfugiés et par la suite renforcer leur protection ;
- Pour renforcer la protection des réfugiés, il est important de déterminer quand une activité d’assistance risque de porter atteinte ou de menacer leur protection ;
- L’action humanitaire est guidée par les normes de protection des réfugiés et les activités humanitaires sont censées garantir ces droits ;
- Une source de protection peut également être une source de menace.

Préparation

- Etudiez la **Fiche 1 pour le formateur – Réponses à l’exercice** relative à ce module et le **Guide de terrain pour les ONG, partie « Qu’est-ce que la protection internationale ? »** qui donne une présentation générale de ce que l’on entend par « protection internationale » ;
- Rassemblez les éléments de la boîte de protection pour l’**Activité 2** ; lisez la **Note pour le formateur** pour l’**Activité 2**.

Structure du Module 1			
Durée		Méthode	Ressources nécessaires
Activité 1 – Qu’est-ce que la protection des réfugiés ?	25’	Présentation	Diapositives
Activité 2 – Définir la protection des réfugiés en pratique	40’	Travail de groupe	Boîtes à chaussures ou sacs plastiques (1 pour 5 participants) contenant des objets pour susciter la discussion
Activité 3 – Les activités de protection des réfugiés	25’	« Brainstorming »	Post-its
Total : 90 minutes			

Activité 1 – Qu’est-ce que la protection des réfugiés ?		
Durée	Méthode	Ressources nécessaires
« Brainstroming »	5’	Diapositives
Présentation	20’	
Total : 25 minutes	Présentation de diapositives en séance plénière	

Note pour le formateur

- ✓ *Renvoyez les participants au **Guide de terrain pour les ONG, partie « Qu’est-ce que la protection internationale ? »***
- ✓ *Cette présentation n’est pas destinée à faire des participants des experts juridiques, mais l’objectif est plutôt d’aborder et de débattre de quelques concepts élémentaires de protection et de droits.*
- ✓ *La question initiale : « Que signifie la protection des réfugiés selon vous ? » est conçue comme un moyen informel de démarrer la session.*

Posez la question : Que signifie la protection des réfugiés selon vous ?

Réfléchissez collectivement en séance plénière et inscrivez les réponses sur le tableau.

Diapositive 1 : Qu’est-ce que la protection des réfugiés ?

Diapositive 2 : Objectifs

- Recenser les normes internationales qui forment le cadre de la « protection » internationale des réfugiés ;
- Donner une vue d’ensemble des droits des réfugiés consacrés par le droit international relatif aux réfugiés et le droit international des droits de l’homme ;
- Exposer de quelle manière les programmes d’assistance peuvent renforcer la protection des réfugiés.

Diapositive 3 : Définir la protection des réfugiés

La « protection internationale » comprend toutes les activités qui contribuent à garantir les droits des réfugiés. Celles-ci peuvent inclure des activités d’assistance.

Ces droits constituent à leur tour la base de la définition de la « protection des réfugiés ».

Diapositive 4 : Les instruments juridiques internationaux

Si la protection consiste à garantir des droits, il est important de comprendre où ces droits sont inscrits. Ces droits figurent dans le droit international, dont les participants ont probablement entendu parler ou dont ils sont spécialistes et qui comprend **trois branches pertinentes** pour la protection des personnes :

- Le droit international relatif aux droits de l’homme ;
- Le droit international des réfugiés ;
- Le droit international humanitaire.

Chacune de ces branches comprend un certain nombre de conventions, de traités et de normes pertinentes qui, dans leur totalité, définissent l’**ensemble des droits** que les réfugiés possèdent.

Diapositive 5 : Le droit international des réfugiés

Par exemple, dans la branche du droit des réfugiés, la **Convention de 1951 relative au statut des réfugiés** et son **Protocole de 1967** constituent les principales sources de droits des réfugiés. Ces instruments ont été interprétés au moyen de différentes normes, comme les Conclusions du Comité exécutif, les principes directeurs et la jurisprudence.

Diapositive 6 : Le droit international relatif aux droits de l'homme

Nombreux participants connaissent certainement la **Déclaration universelle des droits de l'homme** qui énonce que « toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile ».

La branche du **droit international relatif aux droits de l'homme** comprend, par exemple, les deux pactes – le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ; la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant ; la Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Les réfugiés acquièrent certains droits en vertu de ces instruments.

La branche du **droit international humanitaire (DIH)** comprend les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels de 1977.

Diapositive 7 : Les droits des réfugiés

Ces normes incluent surtout des **droits fondamentaux** tels que :

- Le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile ;
- Le respect du principe du non-refoulement ;
- La non-discrimination ;
- Le droit à la liberté de déplacement.

Diapositive 8 : Les autres droits des réfugiés

Les autres droits fondamentaux auxquels les réfugiés **peuvent avoir accès** sont les droits au travail, au logement, à l'éducation, à l'aide sociale et à l'assistance.

Les réfugiés ont également des obligations. Par exemple, ils ne doivent pas s'engager dans des activités qui créent une menace pour la sécurité nationale ou l'ordre public.

Note pour le formateur

- ✓ *Terminez en insistant sur le fait que si **les acteurs humanitaires ne sont pas censés être des experts en ce qui concerne ces droits** et les traités internationaux dont ils découlent, ils doivent être conscients qu'il existe un cadre juridique qui les guide dans la conception, la planification et la réalisation de leur travail d'assistance et de protection des réfugiés.*
- ✓ *Grâce à la connaissance de ces normes juridiques, l'acteur humanitaire peut identifier **qui a la responsabilité de veiller au respect de ces droits** et apporter le soutien nécessaire aux réfugiés. Cette présentation n'est pas destinée à faire des participants des experts juridiques, mais l'objectif est plutôt d'aborder et de débattre de quelques concepts élémentaires de protection et de droits.*

Activité 2 – Définir la protection des réfugiés en pratique			
Durée		Méthode	Ressources nécessaires
Travail de groupe avec les boîtes de protection	20'	Exercice de groupe	Boîtes/sacs de protection (1 pour 5 – 6 participants), voir la note pour le formateur ci-dessous. Fiche 1 pour le formateur – Réponses à l'exercice
Restitution	20'	Séance plénière	
Une option est proposée			
Total : 40 minutes			

Note pour le formateur

- ✓ *Cet exercice est conçu pour aider à illustrer concrètement certaines normes de protection des réfugiés. Les objets sont choisis pour montrer ce que certaines normes signifient sur le terrain dans leur vie quotidienne. Il est parfaitement acceptable d'ajouter des objets appropriés au plan culturel.*
- ✓ *Il est inutile d'inclure tous les objets figurant sur la liste ; 5 à 6 objets par boîte suffisent.*
- ✓ **Suggestions d'objets :** *Photo de famille avec des enfants ou photo d'un enfant, protège-tympan, morceau de plastique protecteur, sac plastique, parapluie ou imperméable, préservatif [faire attention aux sensibilités culturelles à l'endroit où la formation a lieu avant d'inclure un préservatif dans la boîte de protection], passeport, post-its ou morceaux de papier (de préférence de couleurs vives) et rouleau de cellophane, lettre de statut du HCR, icône (croix, statue, etc.), seringue, pierre ou feuille (avec une étiquette indiquant qu'elle provient d'une réserve naturelle), liste de « numéros d'urgence » pour la police, l'ambulance, les pompiers, emblème de la Croix-Rouge, etc.*

Prenez un des objets contenus dans les boîtes de protection. Par exemple, un parapluie.

Demandez aux participants :

- ✓ Quelle est la menace ? Par ex. la pluie, le soleil, la grêle.
- ✓ Qui est le protecteur ? L'objet lui-même protège, mais il m'est fourni par quelqu'un d'autre qui a donc aussi un rôle de protecteur.
- ✓ A quoi cet objet vous fait-il penser en termes de protection ? Un parapluie protège une personne en lui évitant de se mouiller ; que cela doit parfois être fourni par d'autres ; que les personnes sont aussi responsables de leur propre protection.

Travail de groupe avec les boîtes de protection (20 minutes)

Dites aux participants qu'il s'agit d'un exercice interactif conçu pour illustrer concrètement le concept de protection et qui permet d'élaborer une liste d'activités montrant ce que la protection des réfugiés signifie en pratique.

Répartissez les participants en groupes mélangés de 5 ou 6 personnes. Donnez une boîte ou un sac de protection à chaque groupe.

Inscrivez les questions suivantes sur le tableau ou utilisez la **Diapositive 9** :

Diapositive 9 : Questions posées aux groupes

- ✓ Quelle est la menace ?
- ✓ Qui/Qu'est-ce qui est le protecteur ?
- ✓ A quoi cet objet vous fait-il penser en termes de protection des réfugiés ?

Demandez aux groupes de faire en sorte que les membres du groupe prennent chacun à leur tour un objet dans la boîte, le montrent au groupe et essaient de répondre aux questions inscrites au tableau. Le groupe est libre d’intervenir, d’ajouter quelque chose et d’apporter des commentaires sur chaque objet.

Un volontaire de chaque groupe doit **prendre note** des principaux points de discussion pour faire un compte rendu au groupe.

Restitution (20 minutes)

Demandez à chaque groupe de commenter un objet, puis demandez aux autres groupes s’ils ont quelque chose à ajouter. Notez les réponses sur le tableau.

Une option consisterait à demander à chaque groupe d’identifier l’objet qui a suscité le plus de débat et de dire pourquoi.

La Fiche 1 pour le formateur – Réponses à l’exercice fournit un tableau des « réponses » et des messages clés possibles. Il ne s’agit pas d’une liste exhaustive. Les participants feront bien entendu part de différentes réflexions en matière de protection. De même, les sources de menace et de protection peuvent faire l’objet d’interprétations larges dans chaque cas. Il n’y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. L’objectif de cet exercice est de susciter une discussion et d’étudier le terme « protection » avant de se concentrer sur une définition pratique de la « protection des réfugiés ».

Si certains des messages clés importants ne sont pas évoqués, **posez des questions comme** :

- ✓ « Qu’avez-vous fait du passeport ? »
- ✓ « Le préservatif vous a-t-il, d’une manière ou d’une autre, fait penser autrement à la protection? »
- ✓ Etc.

Il est également essentiel d’insister sur le fait que **la source de protection peut également être une menace**.

Option (40 minutes)

Une autre façon d’animer cette session consiste à remplacer les objets par des mini sketches comme suit :

- ✓ Répartissez les participants en groupes de trois personnes ;
- ✓ Demandez-leur de réfléchir à un moment où ils se sont sentis protégés et de partager leur expérience au sein de leur groupe ;
- ✓ Chaque groupe choisit un des trois récits et le joue devant l’ensemble des participants ;
- ✓ Lors du compte rendu des sketches, les mêmes questions peuvent être posées en ce qui concerne les menaces, les sources de protection et ce que cela leur inspire en termes de protection.

Activité 3 – Les activités de protection des réfugiés			
Durée		Méthode	Ressources nécessaires
Les cinq principaux modes d'action	20'	“Brainstorming”	Post-its
Conclusion	5'	Récapitulatif	
Total : 25 minutes			

« Brainstorming » sur les activités de protection des réfugiés (20 minutes)

Distribuez des post-its ou des cartes aux participants.

Demandez-leur d’inscrire toutes les activités de protection auxquelles ils peuvent penser, en utilisant un post-it par idée.

Accordez 5 minutes pour la réflexion individuelle.

Note pour le formateur

✓ *Les modes d’action sont tirés de : **Strengthening Protection In War, CICR** et sont également développés dans **Humanitarian Protection, A Guidance Booklet, ALNAP.***

Diapositive 10 : Les cinq principaux modes d’action

Décrivez les modes d’action.

- **La persuasion** : convaincre les autorités dans le cadre d’un dialogue privé qu’elles doivent remplir leurs obligations et protéger les personnes et les groupes exposés à des violations ;
- **La dénonciation** : faire pression sur les autorités par des révélations publiques pour qu’elles remplissent leurs obligations et qu’elles protègent les personnes et les groupes exposés à des abus ;
- **La mobilisation** : transmettre des informations de façon discrète à certaines personnes, instances ou Etats qui ont la capacité d’influencer les autorités afin qu’elles respectent leurs obligations et qu’elles protègent les personnes et les groupes exposés à des violations ;
- **La substitution** : fournir directement des services ou de l’assistance matérielle aux victimes des violations ;
- **Le soutien aux structures et aux services** : donner les moyens aux structures nationales et/ou locales existantes à travers une aide aux projets pour leur permettre de remplir leurs fonctions et de protéger les personnes et les groupes.

Inscrivez les modes d’action sur le tableau et demandez aux participants de s’approcher pour placer leurs post-its sur lesquels figurent les activités de protection sous la catégorie pertinente.

Négociez avec le groupe pour assurer que les activités sont affectées à la bonne catégorie.

Récapitulatif (5 minutes)

Récapitulez en soulignant à quel point les activités de protection peuvent être vastes et variées et qu’elles se rapportent tant aux activités d’assistance qu’aux procédures juridiques.

Demandez : Quel est le principal mode d’action utilisé par votre organisation ?

Expliquez qu’aucune organisation n’a besoin d’agir à tous les niveaux.

Expliquez que le concept de protection sera développé tout au long des modules.

Fiche 1 pour le formateur – Réponses à l’exercice

Objet	Photo de famille avec des enfants ou photo d’un enfant
Menace	Exemple des enfants qui travaillent, sévices sexuels.
Protecteur	Enfant protégé par la famille (et la Convention relative aux droits de l’enfant, CDE), unité familiale protégée par de nombreuses conventions, notamment la CDE et la Convention relative au statut des réfugiés.
Messages clés	<ul style="list-style-type: none"> • Les enfants et les autres groupes ont des besoins spécifiques de protection. • La famille est généralement la meilleure source de protection pour les enfants. • L’Etat a la responsabilité de faire respecter l’unité familiale. • Dans un contexte de réfugiés, ces sources de protection peuvent s’effondrer ou être gravement compromises et d’autres acteurs, y compris les acteurs humanitaires, devront donc assumer le rôle de gardien de la protection des enfants et de l’unité familiale.
Objet	Protège-tympan, parapluie, imperméable ou petit morceau de plastique souple
Menace	Douleur physique, humidité, inconfort, etc.
Protecteur	L’objet, le fournisseur de l’objet.
Messages clés	<ul style="list-style-type: none"> • La protection est un événement quotidien. • La protection physique est un élément clé de la protection. Elle est liée à des aspects physiques (froid, dommage, environnements hostiles, etc.). • Toutefois, au sens pratique on considère normalement que la protection est liée à l’action humaine plutôt qu’aux conditions environnementales.
Objet	Préservatif
Menace	Maladie Sexuellement Transmissible (MST).
Protecteur	L’objet s’il est utilisé correctement, la source si les préservatifs sont fournis par d’autres.
Message clé	Protégez-vous, responsabilité envers les autres, ne faites pas de mal.
Objet	Seringue
Menace	Maladie.
Protecteur	Le vaccin contenu dans la seringue, l’infirmière procédant à l’injection, l’Etat ou l’ONG ayant organisé et financé la vaccination.
Messages clés	<ul style="list-style-type: none"> • Tout le monde a droit à la protection (les campagnes de vaccination ne doivent pas être discriminatoires). • La question de l’abus de drogue et de la protection contre la mauvaise utilisation des seringues et autres médicaments destinés à protéger la santé peut également être soulevée.
Objet	Passeport
Menace	Refoulement des réfugiés, restriction à la liberté de déplacement, restriction à l’accès aux services de base, etc.
Protecteur	L’Etat (ou le représentant de l’Etat).
Messages clés	<ul style="list-style-type: none"> • Sans passeport, les voyageurs n’ont pas recours à ce type de protection diplomatique. C’est la raison pour laquelle les documents d’identité sont si importants pour les réfugiés et les demandeurs d’asile. Le statut et les documents qui témoignent du statut peuvent être la clé de la protection nationale ou internationale.

	<ul style="list-style-type: none"> Le passeport peut également indiquer une différence de nationalités et permettre ainsi à certaines personnes de se comporter de manière discriminatoire.
Objet	Crème solaire
Menace	Cancer de la peau, brûlures, etc.
Protecteur	Le produit ou le fabricant ou les porteurs eux-mêmes.
Messages clés	<ul style="list-style-type: none"> Nous pouvons gérer notre propre protection de manière proactive. Les protecteurs peuvent être trompeurs : certaines crèmes solaires ne filtrent pas les rayons du soleil autant qu’elles le prétendent. Chacun a besoin de différents niveaux de protection.
Objet	Lettre de statut du HCR
Menace	Refoulement des réfugiés, restriction à la liberté de déplacement, restriction à l’accès aux services de base.
Protecteur	Le pays d’accueil, le HCR, la communauté internationale.
Messages clés	<ul style="list-style-type: none"> Le statut reconnu dans cette lettre accorde au bénéficiaire l’accès au système de protection internationale des réfugiés. Moyen de dissuasion contre le harcèlement par les autorités locales.
Objet	Icône (croix, statue)
Menace	Perte d’espoir, perte de foi, être la proie de mauvaises impulsions de l’intérieur de soi ou envers les autres, etc.
Protecteur	Pas l’objet mais le dieu ou notre foi en dieu.
Message clé	<ul style="list-style-type: none"> Ce n’est pas toujours l’objet qui protège (de même que pour le passeport et la lettre du HCR), mais ce qu’il représente.
Objet	Pierre ou feuille (avec une étiquette indiquant qu’elle provient d’une réserve naturelle)
Menace	Destruction, extinction.
Protecteur	L’Etat, la communauté, la loi.
Message clé	<ul style="list-style-type: none"> La protection va au-delà de la protection des humains – en fait, la protection de l’environnement est inextricablement liée à la protection des humains.
Objet	Liste de “numéros d’urgence” pour la police, l’ambulance, les pompiers
Menace	Situations d’urgence comme le feu, un problème médical grave, un danger.
Protecteur	Services publics disponibles pour apporter de l’aide en cas d’urgence.
Messages clés	<ul style="list-style-type: none"> Nous pouvons nous protéger en étant prêts à réagir à une situation d’urgence. La protection nous inclut et la communauté peut également réagir quand nous sommes en situation de détresse.
Objet	Emblème de la Croix-Rouge
Menace	Attaque militaire.
Protecteur	En vertu du droit international humanitaire (Conventions de Genève), les symboles sont protégés et ils assurent une protection à ceux qui les utilisent légitimement.
Message clé	<ul style="list-style-type: none"> L’utilisation des symboles comme outil de protection dépend du consensus de la communauté internationale qui dépend à son tour de l’adhésion du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à ses principes fondamentaux de neutralité et d’impartialité.